

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 9 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2018 modifié portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var)

NOR : INTS1925604A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21-3 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2018 modifié portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var) ;

Vu la demande de modification de l'arrêté d'homologation formulée par le directeur général du circuit Paul Ricard ;

Vu les photographies prises après réalisation des travaux ;

Vu l'avis favorable du préfet du Var en date du 30 août 2019 ;

Vu les plans-masse certifiés conformes ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 5 septembre 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les plans-masse annexés à l'arrêté du 25 juillet 2018 susvisé sont remplacés par les plans-masse annexés au présent arrêté (1).

Art. 2. – Le préfet du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins au propriétaire du circuit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :

Le délégué à la sécurité routière,

E. BARBE

(1) Ces plans-masse peuvent être consultés au ministère de l'intérieur (délégation à la sécurité routière, sous-direction de la protection des usagers de la route, bureau de la législation et de la réglementation), 18-20, rue des Pyrénées, 75020 Paris, ainsi qu'à la préfecture du Var, boulevard du 112^e-R-I, CS 31 209, 83070 Toulon Cedex.